

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

16/03/2017

N° E17000042 /45

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 07/03/2017, complétée le 13/03/2017, la lettre par laquelle la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LA RICHE (Indre-et-Loire) ainsi que le projet de modification des périmètres de protection autour des monuments historiques de cette commune présentés par la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2015 par laquelle le président du tribunal a délégué à M. Jean-Michel DELANDRE, président de la 5ème chambre, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre TONNELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus et à Monsieur Pierre TONNELLE.

Pour le Président,
Le Président, par délégation,

Jean-Michel DELANDRE

Pour copie conforme,
L'assistante de contentieux,

